



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



**29 novembre
2023**

MUTATIONS INTER- DEPARTEMENTALES

***Vous avez jusqu'à 12h aujourd'hui pour saisir
votre demande de permutation !***

Mercredi 29/11 à 12h : fermeture du serveur



Retrouvez [ICI](#) le calendrier prévisionnel complet des opérations
Toutes les infos importantes sur la [page spéciale de notre site](#)

A partir du JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 : Envoi des confirmations de demande de changement de département dans les boîtes I-PROF des candidats.
IMPORTANT : ce sont les candidats qui éditent et signent leur confirmation ! Celle-ci comporte les éléments qui permettront à l'administration de calculer votre barème. Si vous constatez des erreurs sur ce document, nous vous conseillons de les corriger en les barrant en vert et d'inscrire à côté la réalité de votre situation. Le rapprochement de conjoint peut ne pas avoir été pris en compte, le nombre d'enfants peut être erroné, votre affectation en REP ou REP+ peut ne pas apparaître, par exemple...

JUSQU'AU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 : date limite de réception par la DSDEN des confirmations de demandes de changement de département signées et accompagnées de toutes les pièces justificatives. L'envoi doit se faire exclusivement par courrier, de préférence par lettre suivie ou recommandée (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale - Bureau DPE2 28 Bd Charles Nédélec 13231 MARSEILLE CEDEX 01**

Toute confirmation non retournée dans les délais fixés invalide la participation du candidat !

En cas d'envoi de pièces médicales, et uniquement dans ce cas, celles-ci sont à envoyer sous pli cacheté avec la mention (sur l'enveloppe) "confidentiel, secret médical", à l'adresse : **Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, Place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1**, à l'attention du Médecin de prévention. Nous vous recommandons de faire cet envoi en A/R afin de conserver une preuve de votre envoi.

En parallèle, l'enseignant devra faire parvenir au service de la DPE2 l'attestation de transmission d'un dossier de demande de bonification handicap n°2 (annexe 3 téléchargeable dans Siam) à joindre directement à la confirmation de demande de changement de département.

LUNDI 15 JANVIER 2024 : Date limite de réception par la DSDEN des demandes tardives pour rapprochement de conjoints, ou des demandes de modifications de la situation familiale.

MERCREDI 17 JANVIER 2024 : affichage des barèmes dans SIAM

DU MERCREDI 17 JANVIER AU MERCREDI 31 JANVIER 2024 : phase de correction des barèmes par la DSDEN, sur sollicitation des enseignants concernés.

MARDI 6 FEVRIER 2024 : Date limite de réception des demandes d'annulation de participation

MERCREDI 7 FEVRIER 2024 : Affichage des barèmes définitifs dans SIAM

MERCREDI 6 MARS 2024 : Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation par SMS et/ou sur la messagerie I-PROF.



Documents utiles

Dossier spécial du SNUDI FO 13

Calculer son barème en ligne

Fiche de suivi syndical

**Pour toute question, contactez vos élus
SNUDI FO 13 à la CAPD**



**Franck
NEFF**
Adjoint
Marseille 8^{ème}
07.62.54.13.13



**Laurence
ROUVIERE**
Adjointe
Marseille 14^{ème}
06.27.02.14.16



**Sandra
LOPEZ**
Adjointe
Arles
06.27.34.73.17



**Cécile
BOULAY**
Adjointe
Allauch
06.38.03.70.13



**Vannina
PELONE**
Adjointe
Marseille 4^{ème}
07.81.69.89.38



**Julie
BESSE**
Adjointe
Marseille 3^{ème}
06.56.77.35.62





Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'École de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

[Téléchargez le bulletin 2024](#)

Vous pouvez déjà adhérer pour toute l'année civile 2024 en programmant vos virements, chèques, prélèvements automatiques !

Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2025 pour déduire 66% de la cotisation versée de vos impôts 2024.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

